

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 mai 2024 à 18h30 à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Pascal POTIER, J-Louis JEANSON, et Frédéric RZEPKA

Excusé-e-s : Sylvette GRANDPIERRE, Isabelle RICART et Jean-Michel BELOTTI

ORDRE DU JOUR :

- **Bail La Raquette** : les membres du bureau de la Raquette Vitryate souhaitent mettre un terme anticipé au bail en cours avec la commune concernant l'étang de Flancourt et s'engagent à payer l'annuité 2024 ainsi que le solde de participation aux travaux sur l'étang sur les bases convenues en 2022.

La Raquette a trouvé un repreneur avec les mêmes conditions que le bail actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil a donc décidé d'accepter cette rupture.

- **Pétition Grande Rue** : les habitants de la Grande Rue ont signé une pétition signalant une vitesse excessive dans leur rue.

Une réponse écrite a été faite aux pétitionnaires.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 octobre 2024 à 18h à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Pascal POTIER, J-Louis JEANSON, Sylvette GRANDPIERRE, Isabelle RICART et Frédéric RZEPKA

Excusé-e-s : Valérie BELOTTI et Jean-Michel BELOTTI

ORDRE DU JOUR :

✓ **Délibération pour l'organisation du temps de travail des agents – Centre de Gestion**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services de ARZILLIERES NEUVILLE est fixée de manière à respecter la législation.

✓ **Délibération pour le projet de ferme solaire**

Le 23 Novembre 2023 la société AGRIPRESTATIONS, implantée à Brévonnes (10220), a présenté au conseil municipal la possibilité d'implanter une ou plusieurs centrales photovoltaïques sur la commune.

La société **AGRIPRESTATIONS** souhaite solliciter l'avis du conseil municipal de la commune d'Arzillières-Neuville, sur le lancement des études de faisabilité, études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'autorisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le principe d'un projet photovoltaïque ainsi que sur le lancement des études sur le territoire de la commune d'Arzillières-Neuville et de signer le bail afin de pouvoir lancer ce dossier :

Parcelles concernées :

- Section N° ZE, n° 0019 pour la partie classée en C, le reste de la parcelle ayant une autre destination ;
- Section N° ZI, n° 0042 pour les parties classées en B et C ;
- Section N° ZI , n° 0045 pour les parties classées en A et B.

Divers :

- **Fermage** : Monsieur BURKEL loue des terres agricoles à la commune depuis plusieurs années mais il prend sa retraite à partir du 1^{er} janvier 2025, son fils prend donc sa succession et continuera la location.

- **Pétition Grande Rue** : les habitants de la Grande Rue ont signé une pétition signalant une vitesse excessive dans leur rue.

Un conseiller a évoqué l'installation de feux de récompense, malheureusement, nous pouvons constater une vitesse excessive à chaque entrée et sortie de village et le coût d'aménagement des voiries est beaucoup trop élevé pour le moment.

Le conseil souhaite attendre le chiffrage des travaux ainsi que les montants des subventions pour l'église Saint-Antoine avant d'entreprendre d'autres travaux.

- **Déclaration catastrophes naturelles** : samedi 24 août 2024, l'ensemble de la commune a subi une tempête.

Pour être déclaré catastrophe naturelle, c'est le Maire qui doit faire la demande auprès des services de la Préfecture et c'est la Préfecture qui déclare, sous certains critères, si la commune est reconnue en catastrophe naturelle.

Si la déclaration catastrophe naturelle est reconnue, la franchise est fixée par l'Etat qui est souvent plus élevée que la franchise de sa propre assurance.

- **Terrain de foot Neuville** : certains s'amuse à faire du rodéo sur le terrain de foot de Neuville en voiture, je trouve ça déplorable.

Séance levée à 19h30.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024

Rassemblement aux Monuments aux Morts pour dépôt de gerbe

Neuville à 11 h 15

Arzillières à 11 h 30

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle de réunion.

Le Maire, Michel CAPPÉ